

Mentions légales RGPD

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, qui repose sur la base du consentement, destiné à vous permettre de participer à la sélection de projets artistiques dont les porteurs seront accueillis en résidences d'artistes au Centre départemental de Création et d'Histoire des Fours à Chaux, à Regnéville-sur-Mer.

Les données enregistrées sont celles qui figurent sur le formulaire d'inscription de l'appel à projet lancé en avril 2023. Elles n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. L'ensemble des données est obligatoire, tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre demande et donc d'étudier votre candidature.

La personne responsable du traitement est le président du Conseil départemental de la Manche. Les destinataires de ces données sont les agents de la direction de la culture chargés de l'organisation des résidences d'artistes au Centre Départemental de Création et d'Histoire des Fours à Chaux de Regnéville-sur-Mer.

L'ensemble des données sera conservé deux ans après le lancement de l'appel à projets.

Conformément à l'art. 13 du RGPD (règlement général sur la protection des données) et à l'art. 32 de la loi Informatique et Libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, et de rectification aux données vous concernant. Vous pouvez également demander que ces données soient effacées en vous adressant, par voie postale, à la déléguée à la protection des données à l'adresse suivante :

Conseil départemental de la Manche – La déléguée à la protection des données - 50050 Saint-Lô cedex ou par courriel à : dpo@manche.fr

Tout usager peut s'opposer au profilage, demander la limitation du traitement et introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex www.cnil.fr)

Si vous avez donné votre consentement en cochant la case : « j'accepte que mes coordonnées et mon projet artistique soient référencés dans l'annuaire de ressources artistiques et culturelles du département de la Manche », vous pouvez à tout moment retirer votre consentement par courrier numérique à residence.regneville@manche.fr ou par courrier postal à l'attention du Responsable Résidence Fours à chaux, Direction de la culture 50000 St Lô.